



Programmes d'Enseignement Sportif et Culturel, P.E.S.C.

TABLEAU DES COÛTS D'ADHÉSION 2024-2025

COTISATION ET PRIMES D'ASSURANCES (Taxes et frais inclus)

EN VIGUEUR LE 1ER MAI 2024 (voir note 1)

N.B. Deux paiements sont requis

PÉRIODE			NB DE MOIS	COTISATION DE MEMBRE À PAYER AU P.E.S.C. (PRÉ-REQUIS)	2e paiement (Choisissez entre Trisura et Omega)			
DE	À	1er paiement			PRIME À PAYER AU COURTIER D'ASSURANCE		Courtier ESSOR ASSURANCES	
				Courtier BFL CANADA	ou		Courtier ESSOR ASSURANCES	
				Assureur TRISURA			Assureur OMEGA	
				Classe 1	Classe 2		Classe O1	Classe O2
mai-24	avr-25	12	@ 10 \$ / mois =	120 \$	+	Montant de la prime ci-dessous	Montant de la prime ci-dessous	
Liste des disciplines acceptées (voir note 2) :						<i>Programme alternatif</i>	ou	<i>Nouveau programme</i>
Biodanza, Brain Gym, Méditation				120 \$	+	157 \$	ou	144 \$
Musique, Pilates, Qi Gong, Tai Chi, Danse, Essentrics, Zumba, Yoga classique				120 \$	+		ou	144 \$
Yoga Oncologique				120 \$	+	460 \$ (incl. surprime)	ou	144 \$
Yoga impliquant des mineurs				120 \$	+	230 \$ (12-17 ans)	ou	253 \$ (3-17 ans)
Yoga Prénatal / Postnatal				120 \$	+	345 \$ (incl. surprime)	ou	253 \$
Yoga - Paddle Board / SUP				120 \$	+			253 \$
Yoga chaud, Yoga Aérien (Hamac seulement)				120 \$	+			253 \$
Autres disciplines acceptées au P.E.S.C.				120 \$	+			144 \$
Formateur d'enseignants à temps partiel				120 \$	+	236 \$ (incl. surprime)	345 \$ (incl. surprime)	Police individuelle sur mesure (Contactez le courtier de votre choix)
Formateur d'enseignants à plus de 50% (voir note 3)						Police individuelle sur mesure		
Franchise						500 \$		500 \$ (voir note 4)
Couvertures maximales	Responsabilité civile					2 000 000 \$		2 000 000 \$ (voir note 5)
	Responsabilité locative					250 000 \$		2 000 000 \$
	Responsabilité professionnelle (E & O)					2 000 000 \$		(voir note 5)

Équipe du P.E.S.C. 450.919.0768

pesc@sportculture.ca

www.sportculture.ca

BFL CANADA

digitalsupport@bflcanada.ca

438.260.1889

855.235.1889

ESSOR ASSURANCES

equipeprogrammes@essor.ca

877.883.7767

poste 81040

- Notes :**
- 1 : Prix et conditions sujets à changement sans préavis. Un prorata s'applique selon le nombre de mois.
 - 2 : Trouvez vos disciplines, choisissez un des assureurs. Si vous enseignez plus d'une discipline, seule la prime la plus élevée s'applique.
 - 3 : Plus de 50% de vos revenus de l'année civile précédente.
 - 4 : Aucune franchise pour les blessures corporelles aux participants.
 - 5 : Aucune exclusion pour les blessures corporelles aux participants, inclus dans la Responsabilité civile